

Axiom Alternative Investments annonce le passage en article SFDR 9 d'Axiom Climate Financial Bonds

Axiom Alternative Investments - société de gestion spécialiste du secteur financier européen – franchit une nouvelle étape dans son développement en matière d'investissement durable et annonce le passage en article SFDR 9 de son fonds Axiom Climate Financial Bonds (« le fonds »).

Ce changement permet au fonds de renforcer son orientation climatique, devenant ainsi le premier et actuellement le seul fonds d'obligations *Additional Tier 1* (dites « AT1 »)¹, qui soit article SFDR 9 et pleinement investi en investissements durables.

Le fonds a un objectif de décarbonisation afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2100, en ligne avec les Accords de Paris. Pour y parvenir, trois objectifs de température du portefeuille ont été définis : +2,5°C en 2024, +2,0°C en 2030 et +1,5°C en 2040.

Axiom Alternative Investments utilise sa méthodologie propriétaire de calcul de température implicite du portefeuille de prêts aux entreprises de chaque émetteur bancaire (« *Implied Temperature Rise* » en anglais ou « *ITR* »), afin de piloter l'augmentation moyenne de température du fonds. Le fonds exclut toutes les banques dont l'ITR des portefeuilles de prêts aux entreprises dépasse 3°C.

Par ailleurs, le fonds dispose d'une liste d'exclusion stricte en matière de controverses sociales et de gouvernance afin de réduire son exposition aux banques trop régulièrement sujettes aux controverses et polémiques.

Enfin, le processus de sélection des banques et assureurs se base également sur [l'Axiom Climate Readiness Score](#) (« ACRS »), outil propriétaire d'Axiom Alternative Investments, permettant d'évaluer la performance climatique de chaque émetteur en leur associant une note de 0 à 100 sur chacun des trois piliers d'analyse :

- **Pilier #1 : L'engagement managérial (20% de la note ACRS)** : ce pilier vise à déterminer le degré de priorité accordé au changement climatique par la direction générale de l'entreprise, sa stratégie climat et les objectifs correspondants, ainsi que le degré de transparence dans leur reporting et les moyens déployés pour faire face au changement climatique. Le fonds exclut également les banques qui ne sont pas membres des Principes pour une activité Bancaire Responsable (« Principles for Responsible Banking » en anglais).
- **Pilier #2 : La gestion des risques et opportunités climatiques (50% de la note ACRS)** : cette dimension majeure évalue les processus mis en œuvre et les outils utilisés pour identifier, mesurer et atténuer l'exposition de l'émetteur aux risques liés au climat, ainsi que son approche pour saisir les opportunités découlant de la transition énergétique.
- **Pilier #3 : La contribution à la transition vers une économie bas carbone (30% de la note ACRS)** : ce dernier axe a pour objectif de déterminer la part des investissements et/ou des prêts de l'émetteur dans des entreprises ou des instruments financiers qui contribuent à « verdir » l'économie ainsi que les solutions offertes qui visent à lutter contre le changement climatique.

La méthode utilisée permet d'aboutir à une note ACRS globale allant de 0 à 100 pour chaque émetteur. Le fonds peut investir dans des émetteurs qui atteignent les seuils minimaux de performance définis par Axiom Alternative Investments : 30% pour le pilier #1, ainsi qu'une note moyenne pondérée de 25% pour les piliers #2 et #3.

¹ AT1 (« *Additional Tier 1* ») : titre de créance subordonné de catégorie Tier 1, dont la priorité de remboursement est supérieure aux actionnaires mais inférieure à tous les autres créanciers. Ces titres contiennent des risques spécifiques de non-paiement des coupons et de perte en capital selon certaines circonstances.

Le Groupe Axiom

Créée en 2009, Axiom Alternative Investments est une société de gestion indépendante, spécialisée dans les valeurs financières européennes, basée à Paris, Genève et à Londres (via sa filiale AXM Alternative Investments). La société gère aujourd'hui 2,3 milliards d'euros (au 31/12/2022) à travers une gamme de fonds UCITS, FIA et de mandats dédiés couvrant tous les instruments émis par les institutions financières européennes (de la dette financière aux actions bancaires). Ces fonds UCITS sont commercialisés en Europe auprès d'une clientèle institutionnelle, de Family Offices, de banques privées et de conseillers en gestion de patrimoine.

Avec sept professionnels de l'investissement couvrant le secteur financier, le groupe Axiom dispose de l'une des plus grandes équipes de recherche et de gestion de portefeuille dédiées à ce secteur en Europe.

Ce dispositif est complété par une équipe ESG, qui a développé un outil propriétaire innovant (Axiom Climate Readiness Score), pour analyser la température des prêts octroyés par les banques, afin d'atténuer les risques liés au climat et maximiser les opportunités.

Depuis 2018, la société a développé son expertise d'investissements alternatifs en commercialisant 3 stratégies visant à offrir une diversification supplémentaire à ses clients.

En savoir plus sur Axiom AI sur www.axiom-ai.com

Avertissement

Ce document est destiné à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas un document contractuel ni un conseil en investissement. Toutes les données ont été préparées sur la base d'informations comptables et de marché. AXIOM Alternative Investments ne peut être tenu responsable de toute décision prise sur la base de ces informations. Avant toute souscription, l'investisseur doit prendre connaissance du prospectus et du DIC disponibles sur simple demande adressée à AXIOM Alternative Investments ou sur le site internet www.axiom-ai.com.

Axiom Alternative Investments est une société de gestion agréée par l'AMF sous le numéro GP06000039.